

LISTE DES DELIBERATIONS PRISE EN SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 OCTOBRE 2023

DEL-2023-10-01 - DM 1 : Décision Modificative n° 1 Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n°1 Budget Assainissement telle qu'elle est présentée ci-dessous.

| | |
|---|---|
| <u>Section Fonctionnement – Dépenses</u> | <u>Section Investissement – Dépenses</u> |
| Chap11 – 622 = - 500 Chap66 – 66111 = + 500 | |
| <u>Section Fonctionnement – Recettes</u> | <u>Section Investissement – Recettes</u> |
| | |

DEL-2023-10-02 - DM 1 : Décision Modificative n° 1 Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n°1 Budget Commune telle qu'elle est présentée ci-dessous.

| | |
|---|---|
| <u>Section Fonctionnement – Dépenses</u> | <u>Section Investissement – Dépenses</u> |
| Chap011 – 61551 = 1 472.59 | D001 = - 80 Chap21 – 21568 = 80 |
| <u>Section Fonctionnement – Recettes</u> | <u>Section Investissement – Recettes</u> |
| R002 = 1 472.59 | |

DEL-2023-10-03 - Mise à jour de l'arrêté relatif à la création de numéro et nom de voie

POINT RETIRE

DEL-2023-10-04 - Demande de soutien de l'AMTELETHON – Subvention 2024

POINT REPORTE

DEL-2023-10-03 - Convention de mise à disposition de services 2023 – CdC VSB

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide la Convention de mise à disposition de services avec la CdC Vierzon-Sologne-Berry concernant la Voirie et le Centre de Loisirs, telle qu'elle est présentée.

DEL-2023-10-04 - Fonds de concours pour travaux de voirie de la Cne de Massay à la CdC VSB

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte de verser un fonds de concours pour les travaux de voirie « Rue de l'Europe » à la CdC Vierzon-Sologne-Berry comme suit :

- Montant des travaux 16 391,26 € HT soit **19 669,51 € TTC**
- Fonds de concours de Massay 3 278.25 € HT soit **3 933,90 € TTC**
- Part CdC Vierzon-Sologne-Berry 13 113,01 € HT soit **15 735,61 € TTC**

DEL-2023-10-05 - RPQS 2022 – EAU POTABLE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau Potable 2022 (RPQS).

DEL-2023-10-06 - RPQS 2022 - ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré valide le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement 2022 (RPQS).

DEL-2023-10-07 - Résiliation de la Convention au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion de la Convention au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte la résiliation de la Convention relative au Service Médical du Centre de Gestion du Cher à compter du 1^{er} janvier 2025.

DEL-2023-10-08 - Adhésion au Service de Médecine Préventive de l'APST18 à Vierzon

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte la souscription au Service de Médecine préventive à l'APST18 de Vierzon à compter du 1^{er} janvier 2024, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents ainsi que l'inscription au budget.

DEL-2023-10-09 - Analyse des candidatures des terres louées à M. DEMAY – Départ à la retraite

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de louer les parcelles AX045, AX046 et ZR0127 à compter du 1^{er} novembre 2023 comme suit :

- Monsieur GIMONET : la parcelle AX045 pour 1h82 et AX 46 pour 5h20
- Monsieur RENAULT Gérard : la parcelle ZR 0127 pour 1h50

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

DEL-2023-10-10 -SDE18 - Etude travaux d'enfouissement des réseaux – Rue Gourdon de Givry

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de valider le projet d'étude d'enfouissement des réseaux du SDE18 concernant la Rue Gourdon de Givry.

DEL-2023-10-11 - La Poste

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le projet de de création d'une Agence Postale Communale en mairie et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

DEL-2023-10-12 - Subvention à l'Association « Les Amis de la Bibliothèque du Cher »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'accepter de soutenir l'Association des Amis de la Bibliothèque du Cher et de leur attribuer une subvention représentant 0.15 € / habitant soit la somme de 208.35 € (1389 habitants dernier recensement) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents et l'inscription de la somme au budget.

DEL-2023-10-13 – Renouvellement de la Convention « Passerelles des Arts » 2023/2024

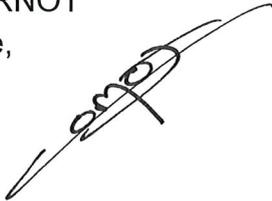
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de renouveler la Convention « Passerelles des Arts » 2023/2024 telle qu'elle est présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

DEL-2023-10-14 – Implantation d'un défibrillateur Automatisé Externe à la Médiathèque

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'accepter d'implanter un Défibrillateur Automatisé Externe à la Médiathèque et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y aférents.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45

Gaëlle CORNOT
Secrétaire,



Dominique LEVEQUE
Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |

| Vote |
|---|
| à la majorité |
| Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
Le : 11/10/2023
Et
Publication le : 10/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M. PESKINE Jacques

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-01 – DM 1 - Décision Modificative n° 1 - Budget Assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n°1 Budget Assainissement telle qu'elle est présentée ci-dessous pour le paiement des intérêts concernant le prêt pour la construction de la Station Epuration, ils ont été modifiés au 01/07/2023.

| | |
|--|--|
| Section Fonctionnement – Dépenses Chap11 – 622 = - 500 Chap66 – 66111 = + 500 | Section Investissement – Dépenses |
| Section Fonctionnement – Recettes | Section Investissement – Recettes |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

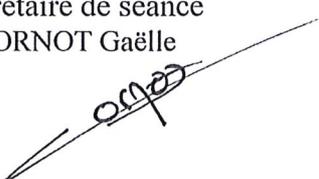
018-211801402-20231006-DEL-2023-10-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Le Maire
Dominique LEVEQUE

MASSAY
18120

Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |

| Vote |
|---|
| à la majorité |
| Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 11/10/2023

Et

Publication du : 11/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M. PESKINE Jacques

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-02 – DM 1 - Décision Modificative n° 1 - Budget Commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide la Décision Modificative n°1 Budget Commune telle qu'elle est présentée ci-dessous pour régulariser la dissolution de l'Association foncière de la Vallée de l'Arnon.

| | |
|--|--|
| Section Fonctionnement – Dépenses Chap011 – 61551 = 1 472.59 | Section Investissement – Dépenses D001 = - 80 Chap21 – 21568 = 80 |
| Section Fonctionnement – Recettes R002 = 1 472.59 | Section Investissement – Recettes |

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-02-DE

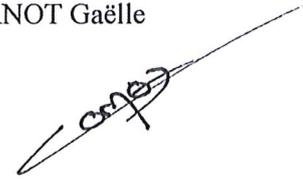
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Leveque



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |

| Vote |
|---|
| à la majorité |
| Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 |

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M.PESKINE Jacques

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture

Le : 11/10/2023

Et

Publication du : 11/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-03 – Convention de mise à disposition de service 2023 avec la CdC Vierzon-Sologne-Berry

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, valide la Convention de mise à disposition de services Voirie et Centre de Loisirs 2023, avec la CdC Vierzon-Sologne-Berry telle qu'elle est présentée en annexe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-03-DE

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Lèveque



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle



Publicité des actes de la commune par voie d'affichage le 11/10/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |

| Vote |
|----------------|
| à la majorité |
| Pour : 15 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M. PESKINE Jacques

Akte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : 11/10/2023

Et Publication du : 11/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-04 – Fonds de concours pour travaux de voirie de la Commune de Massay à la CdC Vierzon-Sologne-Berry

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que :

- **Vu** le Code général des collectivités Territoriales ;
- **Vu** l'arrêté préfectoral n° 2019-1298 du 28 octobre 2019 portant fusion de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry et de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt avec extension à la Commune de Massay, modifiés par les arrêtés préfectoraux n°2020-1387 du 29 octobre 2020, n° 2020-1620 du 22 décembre 2020, et n° 2020-0323 du 30 mars 2022,
- **Vu** les statuts de la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry,
- **Considérant** que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry exerce la compétence « Voirie Rurale »,
- **Considérant** que dans le cadre du programme de voirie rurale 2022, il est prévu des travaux « Rue de l'Europe » sur la Commune de Massay,
- **Considérant** que la Commune de Massay souhaite, dans le cadre d'un fonds de concours octroyé à la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry, participer financièrement aux travaux de voirie 2023 réalisés sur son Territoire,
- **Considérant** que la Communauté de Communes Vierzon-Sologne-Berry a validé que le fait que la participation des communes s'élèverait à 20% du montant des travaux,
- **Considérant** que le plan de financement des travaux est défini comme suit :
 - Montant des travaux 16 391,26 € HT soit **19 669,51 € TTC**
 - Fonds de concours de Massay 3 278,25 € HT soit **3 933,90 € TTC**
 - Part CdC Vierzon-Sologne-Berry 13 113,01 € HT soit **15 735,61 € TTC**

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte que la Commune de Massay verse un Fonds de concours à la CdC Vierzon-Sologne-Berry pour un montant de 3 278,25 € HT soit 3 933,90 € TTC

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

Le Maire D. Leveque



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |

| Vote |
|----------------|
| à la majorité |
| Pour : 15 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 0 |

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M. PESKINE Jacques

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le : 11/10/2023
Et
Publication du : 11/10/2023

DEL-2023-10-05 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Eau Potable 2022 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Eau Potable.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Eau Potable 2022

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |
| Vote | | |
| à la majorité | | |
| Pour : 15 | | |
| Contre : 0 | | |
| Abstention : 0 | | |

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : 11/10/2023
Et
Publication du : 11/10/2023

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M. PESKINE Jacques

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-06 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité et la Qualité du Service Public de l'Assainissement 2022 (RPQS)

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) d'Assainissement.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'Observatoire National des Services Publics de l'Eau et de l'Assainissement.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal :

ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement 2022

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Le Maire
Le Maire D. Leveque



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |

| Vote |
|---|
| à la majorité |
| Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le 11/10/2023
Et
Publication du : 11/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M.PESKINE Jacques

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-07 – Résiliation de la Convention au Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion du Cher

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte la résiliation de la Convention relative au Service Médical du Centre de Gestion du Cher à compter du 1^{er} janvier 2025, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

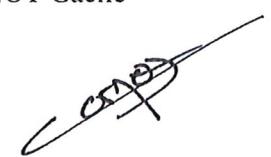
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Lévêque



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |

| Vote |
|---|
| à la majorité |
| Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 |

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M. PESKINE Jacques

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 11/10/2023
Et
Publication du : 11/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-08 – Adhésion au Service de Médecine Préventive de l'APST18 à Vierzon

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré accepte la souscription au Service de Médecine Préventive à l'APST18 de Vierzon à compter du 1^{er} janvier 2024, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents ainsi que l'inscription au budget.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Lèveque



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 14 |

| Vote |
|----------------|
| à la majorité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 1 |

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M. PESKINE Jacques

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 11/10/2023
Et
Publication du 11/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-09 – Analyse des candidatures des terres à louer, suite au départ en retraite de M. DEMAY Alain

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de louer les parcelles AX045, AX046 et ZR0127 à compter du 1^{er} novembre 2023 comme suit :

- Monsieur GIMONET : la parcelle AX045 pour 1h82 et AX 46 pour 5h20
- Monsieur RENAULT Gérard : la parcelle ZR 0127 pour 1h50

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-09-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 15 |

| Vote |
|---|
| à la majorité |
| Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0 |

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M. PESKINE Jacques

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : 11/10/2023
Et
Publication du : 11/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-10 – Etude de Travaux d'enfouissement des réseaux du SDE18 pour la Rue Gourdon de Givry

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de valider le projet d'étude d'enfouissement des réseaux du SDE18 dans sa totalité concernant la Rue Gourdon de Givry, comme proposé par le SDE18 en annexe.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-10-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Lévêque



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 10 |

| Vote |
|----------------|
| à la majorité |
| Pour : 9 |
| Contre : 1 |
| Abstention : 5 |

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture le : 11/10/2023
Et
Publication du : 11/10/2023

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et: M. BOUGERET Jean-Louis à M.PESKINE Jacques

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-11 – La Poste

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, valide le projet de de création d'une Agence Postale Communale en mairie et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Lèveque



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 14 |

| Vote |
|----------------|
| à la majorité |
| Pour : 14 |
| Contre : 0 |
| Abstention : 1 |

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : 11/10/2023
Et
Publication du : 11/10/2023

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M. PESKINE Jacques

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-12 – Subvention à l'Association "Les Amis de la Bibliothèque du Cher"

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'accepter de soutenir l'Association des Amis de la Bibliothèque du Cher et de leur attribuer une subvention représentant 0.15 € / habitant soit la somme de 208.35 € (1389 habitants dernier recensement) et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents et l'inscription de la somme au budget.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

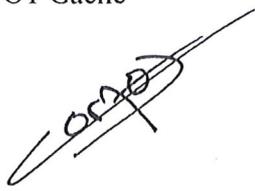
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Lévêque



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 14 |

| Vote |
|---|
| à la majorité |
| Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 |

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et: M. BOUGERET Jean-Louis à M.PESKINE Jacques

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 11/10/2023
Et
Publication du : 11/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-13 – Renouvellement de la Convention "Passerelles des Arts" avec la Ligue de l'Enseignement

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide de renouveler la Convention « Passerelles des Arts » 2023/2024 avec la Ligue de l'Enseignement du Cher telle qu'elle est présentée et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-13-DE

Accusé certifié exécutoire

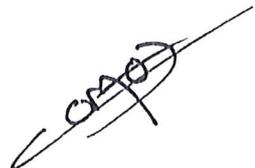
Réception par le préfet : 11/10/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Le Maire
Le Maire D. Leveque
Dominique



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle


DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06/10/2023

| Nombre de membres | | |
|-------------------|----------|---------------------------|
| Afférents | Présents | Qui ont pris part au vote |
| 15 | 13 | 14 |

| Vote |
|---|
| à la majorité |
| Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1 |

L'an deux mil vingt trois, le Vendredi 6 Octobre 2023 à 17:45, le Conseil Municipal de la Commune de MASSAY s'est réuni à la , lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LEVEQUE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 2 Octobre 2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/10/2023.

Présents : M. LEVEQUE Dominique, Maire, Mmes : BARBIER Karine, CORNOT Gaëlle, MERSEY Yvette, MEUNIER Marion, THEVENIN Sandrine, MM : BEGIN Rémi, BITAUD Nicolas, CIDALE Jean-Charles, LEPLAT Michel, METIVIER Joël, PESKINE Jacques, TOUBOUL Didier

Excusé(s) ayant donné procuration : M. CHIPAUX Louis à M. LEVEQUE Dominique et M. BOUGERET Jean-Louis à M. PESKINE Jacques

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le : 11/10/2023
Et
Publication du : 11/10/2023

A été nommé(e) secrétaire : CORNOT Gaëlle

DEL-2023-10-14 – Implantation d'un Défibrillateur Automatisé Externe à la Médiathèque

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide d'accepter d'implanter un Défibrillateur Automatisé Externe à la Médiathèque et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801402-20231006-DEL-2023-10-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/10/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 10/10/2023

Le Maire
Dominique LEVEQUE
Le Maire D. Lèveque



Secrétaire de séance
CORNOT Gaëlle

